



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

rédigé par le groupe "J'Aime Le Rouret"

La séance s'est déroulée sans public ni journaliste.

Présents Liste majoritaire : MM. Lombardo - Chesta - Delorme - Casciani - Laty - Hattiger - Barlet - Nossardi - Drouard - Fischer - Lesne - Dubbiosi - Mmes Zeroual-Pomero (proc. Guillaud) - Wenzinger - Genet - Mellerin - Bourjade - Gonzales - Garcia - Panneau - Guillemin - Skyronka (arrivée 18 h 53)

Présents liste "J'Aime Le Rouret" : Mmes Fécourt (proc. Ravat) - Boinnard-Berna - M. Debeire

M. le maire nomme Mme Mellerin secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire informe de la situation de la SPL qui s'est retrouvée en grosses difficultés financières, au bord de la cessation de paiements, suite au projet Open Sky de Valbonne. La mairie de Valbonne a versé 800 000 € à la SPL, ce qui l'a remise en état de fonctionner. Grosse inquiétude des maires de la Casa, notamment ceux qui ont de gros projets en cours. Il a été demandé que la CASA crée un outil pour soutenir les projets de ses actionnaires.

Ensuite, M. le Maire remercie ses adjoints ainsi que le personnel administratif mais aussi tous les bénévoles qui ont oeuvré pour venir en aide aux sinistrés des vallées de la Vésubie et de la Roya.

Approbation du PV du 24 septembre 2020 :

Intervention de Danièle Fécourt pour le groupe "J'Aime Le Rouret"

a) Concernant le règlement intérieur, nous regrettons que ne figure pas la raison du recours. Je vous prie de bien vouloir compléter par les propos tenus : j'ai déposé un recours au tribunal administratif car le règlement intérieur transmis par vos soins et enregistré à la Préfecture ne correspond pas à ce qui a été voté le 2 juillet, ce qui est illégal comme me l'a écrit le Préfet.

L'expression "sans souhaiter apporter d'autre commentaire" est inexacte.

Vous avez sciemment omis d'écrire vos propos "tout le monde l'a lu". Et ma remarque sur le délai des 8 jours qui n'a jamais été abordé en conseil, à laquelle vous m'avez répondu : c'est votre appréciation.

Intervention de Sylvie Boinnard Berna pour le groupe "J'Aime Le Rouret"

b) "L'esprit de nuisance" évoqué ne correspond pas à l'esprit dans lequel nous abordons les sujets. Certes nous sommes minoritaires mais nous avons été élus comme tous les membres de cette assemblée, il est donc normal que nous puissions recueillir des informations sur le fonctionnement des commissions ainsi que sur la gestion de la commune.

M. le Maire invite les services administratifs à modifier.

Vote : 4 CONTRE (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

1. Administration générale

Info 1 - CR des décisions du maire

Quelques décisions ont fait l'objet de commentaires.

- 2020-59 : sollicitation de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Département des Alpes Maritimes pour la tranche 4 de réfection de l'intérieur de l'église

coût total : 11 700 €, participation sollicitée : 7 020 € de l'Etat au titre de la DSIL (soit 60 %) et 2 340 € du département (soit 20 %)

Danièle Fécourt a demandé si ces travaux concernaient la tribune. M. le maire répond par la négative, les travaux ne concernent pas la tribune. Un jour, la commune prendra en charge sa réfection.

Il y a eu des contrôles de sécurité effectués par des organismes de sécurité.

Est-ce que la fondation du patrimoine a récolté des fonds ? Non a répondu M. le maire, la fondation du Patrimoine a envoyé un architecte du patrimoine qui a laissé entrevoir des dépenses très importantes pour la réfection de la tribune. La commune n'est pour l'instant pas en capacité de poursuivre l'action. La tribune reste limitée à 19 personnes.

- 2020-82 : signature convention occupation temporaire salle du Galoubet : demande de Mme Pappou au nom de "la Roureido" 30 € par mois du 1er septembre au 30 juin 2020

Danièle Fécourt a demandé pourquoi cette location était payante alors que c'est réservé au nom d'une association. Jacques Delorme a expliqué que cette association, dont il fait partie, fait intervenir un animateur de gymnastique qui est rémunéré par l'association. Cette activité s'assimile à une petite entreprise et il a été décidé de faire payer l'association à ce titre-là. Nous travaillons sur ce sujet d'activités non bénévoles pour essayer de mettre en place un système.

Les salles sont gratuites pour les associations dans 2 cas :

- si l'association a une délégation de service public

- s'il s'agit d'une association de bénévoles

2020-65 : Désignation d'un avocat de la défense pour l'affaire portée au tribunal administratif par Danièle Fécourt.

Désignation de Me Fiorentino, avocat pour organiser la défense de la commune contre la requête d'annulation de la délibération 2020 - 10 portant sur le règlement intérieur du Conseil Municipal. Honoraires aux frais de la commune.

M. le maire a dit : *"on se défend. On verra bien ce que ça donne. Nous sommes en tout cas arc-boutés sur ces dossiers."*

2020 - 63 : Sollicitation de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Département 06 pour la restauration et la requalification patrimoniale du lavoir de Beaume Robert

Projet dont le coût total (études et travaux) est estimé à hauteur de 116 075,02 €. Participation sollicitée : 70 125,02 € de l'Etat au titre de la DSIL (soit 60 %), 23 375 € du Département (soit 20 %)

Ce projet toujours reporté va pouvoir voir le jour. Ce lavoir a été plus ou moins dénaturé par les ans et les actions des prédécesseurs. L'eau avait été coupée, le vallon traversait le lavoir. Les gens du quartier sont ravis de ce projet de rénovation.

Ensuite, il restera celui de Frayère.

Les élus ont pris ACTE des décisions du Maire.

1.1 Renouvellement de la convention d'entente de balayage de voiries communales avec la commune de Valbonne

254 € TTC pour une prestation de 7 h

demande en urgence : 300 € TTC

La commune demande 24 passages par an, soit 2 par mois + des passages ponctuels

Vote : Unanimité

1.2 Présentation du rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis

Présentation de Mme Garcia, conseillère communautaire

La CASA se trouve dans une situation financière saine avec une capacité de désendettement inférieure à 6 ans alors que la norme serait de 12 ans. Les taux d'imposition sont plus bas que pour toutes les autres communautés d'agglomérations ou métropole du département.

Ses compétences :

- Transports : Mobilité, transport avec l'objectif de développer les déplacements propres, doux, les bus, les transports à la demande, 173 M€ d'investissement lors des 10 prochaines années (PDU 2020-2030), ouverture de parkings d'écomobilité, développement des services de bus, actions en faveur notamment des personnes à mobilité réduite.

- Environnement : prévention des inondations, renaturation de la vallée de la Brague, rachat des terrains, pour l'agriculture : l'achat de foncier, la lutte contre les espèces invasives (charançon, frelon asiatique, etc...)

- Déchets : transfert de la compétence des déchetteries et les ambassadeurs du tri à Univalom, les ordures ménagères sont traitées au prix de 56 € contre plus de 300 € dans le reste du département.

- Développement économique : la fête des 50 ans de Sophia, la maison de l'Intelligence Artificielle, 1000 emplois de plus par an, création d'un bioparc suite au départ de Galderma, construction en cours de la maison de l'Intelligence Artificielle

- Logement : approbation du 3e PLH 2020-2025 : accession à la propriété et la mixité sociale, 330 logements sociaux livrés, 5,07 millions € de subventions Casa pour des opérations de logements sociaux, rénovation des aires d'accueil des gens du voyage

- Equipements culturels et sportifs : Théâtre Anthéa, 1er théâtre de la région (13 350 abonnés), réseau de médiathèques communautaires
- Tourisme : 37 216 visiteurs dans les Offices de Tourisme, élaboration d'un Office de Tourisme Intercommunal (OIT), création de différents guides
- Cohésion sociale : 3 services rattachés aux antennes de justice, prolongation du contrat de ville

Précisions de Gérald Lombardo :

- Cotisations des entreprises très basses (Sophia Antipolis : 3 600 entreprises, 35 000 employés) permet une attractivité importante vers notre commune
- Si certains ressentent une perte visuelle de ce qui a été perdu, les jeunes prennent les choses telles qu'elles sont, cela témoigne de l'anxiété ambiante actuelle.

Rapport d'activités 2019 acté par tous les élus.

1.3 Subvention exceptionnelle en faveur de l'Association des Maires et présidents d'intercommunalités des Alpes Maritimes afin de venir en aide aux sinistrés des vallées Vésubie - Roya - Tinée suite à la tempête Alex

Mme Boinnard-Berna précise que nous sommes tout à fait d'accord pour venir en aide aux sinistrés. Nous entendons toujours dire que notre commune a peu de moyens. Nous constatons que Cannes octroie 10 000 €, Gourdon 5 000 €. Pourquoi 15 000 € ?

M. le maire rectifie : Cannes a donné beaucoup plus (un cumul d'aides qui dépasse les 100 000 €), Courmes a donné 5 000 € et Gourdon 3 000 €. Les 15 000 € s'expliquent par les 10 000 € qui n'ont pas été attribués au comité des fêtes + un complément de 5 000 €.

Vote : Unanimité

Info 2 : Epilogue contentieux parquet théâtre EAC

L'expertise a démontré des malfaçons. La commune sera indemnisée à hauteur de 133 931 €..

Sylvie Boinnard-Berna demande si la mairie a travaillé avec des compagnies théâtrales qui ont la pratique de divers sols, les sols des salles de spectacles sont généralement noirs.

M. le maire affirme que des informations pratiques ont été recueillies, qu'ils travaillent de manière cohérente et que tout sera dit au cabinet d'études.

Le choix de la mairie s'oriente vers un sol à haute résistance, comme on peut en voir à Cap 3000 où "les passages sont multi répétés".

2. Service financier

2.1 Dissolution du budget SIAQUEBA(Syndicat Intercommunal d'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents) et transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune

excédent de fonctionnement de 4 500,21 €
déficit d'investissement de 1 543,10 €
soit un résultat excédentaire de 2 957,11 €
La compétence est partie au GEMAPI (CASA).

Vote : Unanimité

2.2 Budget principal commune 2020 : décision modificative n°1

Dépenses de 1 543,10 € pour le columbarium et les 15 000 € pour les sinistrés des vallées lors de la tempête Alex du 2 octobre 2020

COVID 19 : Les marchés de Noël et de la truffe ne pouvant pas être organisés, il est prévu de renforcer la mise en lumière du coeur de village pour émerveiller les enfants.

Vote : Unanimité

2.3 Tarifs municipaux : annulation des loyers liés aux baux commerciaux et location des salles associatives suite à la seconde vague du covid-19 et au décret d'état d'urgence sanitaire afférent

M. Casciani annonce avoir reçu de bonnes surprises quant aux taxes de séjour et aux droits de mutation. Les demandes d'annulation des loyers concernent :

Bistro du clos : 2 310,36 €
Clos st pierre : 1 698,90 €
Art et Terre : 216,68 €
Le chant du corps : 160 €
Pressing : 1 530,92 €
total : 5 916,86 €

La liste a été complétée lors de la séance du conseil municipal. Distribution d'une nouvelle version de la note de synthèse.

Vote : Unanimité

3. Service scolaire

3.1 convention d'accès au centre aquatique Nautipolis

3 classes sont concernées : Grande Section de Maternelle et Moyenne Section /Grande Section et Cours Préparatoire) Cela représente 112 € à chaque déplacement.

Vote : Unanimité

3.2 Convention d'installation d'un site de compostage cantine des écoles entre UNIVALOM et la commune du Rouret

Alice Zéroual - Pomero précise que le service à table génère plus de déchets. L'idée est d'installer un site de compostage sur le terrain situé entre l'arrêt-minute et l'enceinte de l'école afin de valoriser les déchets ménagers et plus spécifiquement les déchets de préparation et/ou les restes de repas de la cantine. Actuellement 3 personnes récupèrent les déchets pour les animaux. D'autres personnes pourraient venir en chercher. Les déchets ont été proposés à des gens qui ont des animaux. Un certain nombre de personnes ne veulent pas se déplacer pour venir les chercher.

Avant la Covid 19, la cantine fonctionnait sous forme de libre-service, aujourd'hui des rations sont posées à l'avance sur les plateaux et cela engendre un gaspillage qui n'existait pas avant. Les déchets ont triplé.

Danièle Fécourt affirme qu'il s'agit d'une bonne idée de créer un site de compostage, demande à ce qu'une pesée quotidienne soit affichée en cantine afin que les enfants soient sensibilisés chaque jour et qu'ils aient pour objectif, chaque jour ou chaque semaine, de moins jeter.

Alice Zéroual - Poméro dit que ce n'est pas possible pour l'instant, avec le service à table, c'est trop difficile. Quand le self reprendra, l'affichage avec les pesées quotidiennes reprendra.

Danièle Fécourt propose que les enfants, peut-être le mercredi car ils sont moins nombreux, accompagnent le personnel de cantine pour déposer les déchets au composteur afin qu'ils comprennent toute la chaîne : de l'assiette jusqu'à l'obtention du compost. Cette action pourrait être définie par le conseil municipal des jeunes.

Alice Zéroual - Poméro dit que ce pourrait être fait effectivement avec les enfants du centre de loisirs le mercredi. Des actions pédagogiques seront conduites avec Univalom.

La convention avec Univalom conclue pour 3 ans précise que le compost obtenu pourra être utilisé par l'école ou sera récupéré par la commune.

Vote : Unanimité

4. Services aménagement / urbanisme

4.1 Modification simplifiée n°1 (MS1) du PLU approuvé le 19/12/2019 (et non pas 2020 comme écrit)

bilan de la mise à disposition et approbation de la procédure

Mme Genet explique qu'il s'agit notamment :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du projet de PLU dans le cadre de la modification simplifiée n°1 (MS1)
- d'approuver les évolutions portées au dossier du projet de MS1 dans le cadre de l'association-concertation (observations des PPA et de la mise à disposition) telles qu'elles sont exhaustivement mentionnées dans la délibération

- d'approuver la MS 1 du PLU

Danièle Fécourt, en date du 22 novembre 2020, avait adressé un mail au DGS demandant :

- s'il y avait eu d'autres observations par courrier ou message électronique autres que les 3 figurant au registre

- qu'il y avait lieu de convoquer la commission municipale d'urbanisme afin qu'elle émette des avis sur chacune des observations formulées

- à modifier la note de synthèse remise aux élus car elle ne comportait pas la réponse à l'observation déposée par Mme Fécourt alors qu'il était écrit qu'elles étaient "exhaustivement listées"

- à recevoir le compte rendu de la commission municipale d'urbanisme qui avait été réunie le 8 octobre dernier après la séance de conseil municipal du 24 septembre présentant la procédure de modification simplifiée n°1

Sylvie lotti, responsable du service d'urbanisme, en date du 24 novembre 2020, répondait que :

- toutes les observations reçues étaient exhaustivement listées dans la note de synthèse en vue du Conseil.

- La commission municipale d'urbanisme (CMU) est un organe de dialogue et d'échanges dont le fonctionnement est libre : il n'y a pas de "devoir" à la réunir.

- Le compte rendu de la CMU du 8 octobre n'a pas été réalisé.

Lionel Debeire explique qu'il a adressé un mail à la responsable du service d'urbanisme au sujet de la MS1 du PLU et qu'il n'a eu aucune réponse à sa question concernant l'opération n°8 des secteurs de mixité sociale : que signifie "avec une forte préférence pour les logements sénior" ?

Il précise que sa remarque a été reprise sur le registre le 14 novembre 2020 par Danièle Fécourt et qu'aucune réponse n'a été apportée. Pourtant, il cite M. le maire "les observations des Personnes Publiques Associées (PPA) et les commentaires issus de la concertation sont pris en compte dans le dossier destiné à être approuvé.

Il conclut : "Pour que votre note de synthèse soit juste, il faudra répondre à l'observation de Mme Fécourt, sinon elle est incomplète contrairement à ce que vous avez écrit".

M. le maire répond : "on est toujours incomplet surtout quand il s'agit de vos observations. Pour la forte préférence pour les logements séniors, il faut que les services de l'Etat soient entérinés, que cette délibération soit prise, on avance dans cette direction. Aujourd'hui, nous avons une préférence pour les logements séniors, elle deviendra notre détermination la plus totale. On est plus dans l'action que dans le pointillisme. Il demande à Sylvie lotti, responsable du service urbanisme d'apporter des informations.

Sylvie lotti indique que ce label existe mais qu'il n'est pas forcément reconnu par le code de l'urbanisme. On est dans l'incitation. On vous répondra en complétant la délibération.

Mme Fécourt poursuit en rappelant son mail et remercie Sylvie lotti, présente dans la salle, pour sa longue réponse. Afin de répondre à Maurice Casciani défendant le personnel communal lors de la

présentation du dossier financier, elle en profite pour glisser qu'elle a peut-être pu choquer dans son expression en écrivant que la CMU devait se réunir, "le mot était peut-être un peu fort" et présente ses excuses.

Danièle Fécourt insiste sur l'absence de réponse à son observation sur les logements seniors alors que son observation est citée dans la note de synthèse. Elle demande s'il y a un âge précis, s'il y a des caractéristiques précises.

M. le Maire explique qu'il y a effectivement des critères précis, des caractéristiques précises, que tout ces détails seront fournis prochainement.

Danièle Fécourt constate que toutes les autres observations ont eu leurs réponses sauf la sienne.

M. le Maire explique que ce n'est pas forcément une réponse qu'on peut apporter dans le cas d'une modification simplifiée. On répondra prochainement.

Danièle Fécourt insiste en disant que cela aurait dû figurer dans la note de synthèse.

Pour M. le Maire, ce n'est pas d'actualité.

Elle ajoute que, pendant la procédure de mise à disposition, 4 jours avant la fin de la procédure, la mairie a déposé une nouvelle pièce au dossier concernant le chemin du Castellet. A cette date de nombreux téléchargements avaient déjà dus être faits, c'était son cas notamment, et se montre surprise que le délai n'ait pas été prorogé. Le Préfet en avait-il été averti ? Beaucoup de personnes n'ont pas dus être au courant de cette nouvelle pièce.

M. le Maire dit qu'il s'agit d'un ajustement, que cela n'a aucune incidence.

Autre point soulevé par Lionel Debeire concernant la CMU. Il regrette qu'elle n'ait pas été réunie :

- avant le conseil municipal du 24 septembre dernier

- après la fin de la mise à disposition et avant ce conseil municipal du 26 novembre 2020

Il rappelle que la CMU est utile pour émettre un avis même s'il n'est que consultatif.

A ce jour, la CMU a été réunie le 8 octobre, sur demande de l'opposition, c'était utile mais c'était après la réunion du conseil municipal du 24 septembre.

Une procédure de modification du PLU semble, pour l'opposition, un motif suffisamment important pour la réunir car cela concerne tout le territoire du Rouret.

Les commissions ont pour rôle de permettre d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

La CMU revêt, pour l'opposition, une grande importance car elle est une source d'informations dont l'opposition ne disposerait pas si la CMU n'est pas réunie

En conséquence, l'opposition, lors de ce conseil municipal, s'attendait à lire un tableau reprenant toutes les observations de la DDTM 06, du public avec l'avis de la CMU pour chacune d'elles. Nous regrettons ce manque.

Le groupe d'opposition regrette qu'aucun compte rendu de la CMU du 8 octobre n'ait été adressé aux élus, c'est pourtant un document utile.

M. le Maire affirme que la CMU s'est réunie au-delà de ses devoirs, qu'il y a eu 300 téléchargements, peu de visites, hormis celles de Danièle Fécourt et de Lionel Debeire qui de 8 h 28 à 12 h 28 s'est attaché à surveiller si aucun impair n'était commis !"

Danièle Fécourt demande à recevoir les comptes rendus de toutes les commissions afin d'avoir une information complète. Elle demande si les comptes rendus d'installation des commissions ont été rédigés et s'il serait possible de les recevoir.

M. le Maire répond que les comptes rendus ne sont pas toujours dressés, qu'un élu du groupe minoritaire figure dans chaque commission et qu'il peut faire le compte rendu.

Danièle Fécourt rappelle que M. le Maire avait indiqué que du personnel administratif était prévu pour assister aux réunions de commissions afin d'en assurer le secrétariat comme indiqué à l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal.

Oui, mais on n'a pas toujours le temps, a-t-il répondu.

Vote : 4 Contre (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

4.2 Acquisition d'un terrain à vocation agricole (AT 117 et AT 119 quartier des Moulins) préempté par la SAFER

Il s'agit d'acheter un terrain de 662 m² au prix de 5 000 € frais de notaire en sus.

Un appel à candidatures est lancé pour exploiter le terrain. M. le maire demande à ses services à contacter tous les propriétaires riverains afin de voir s'ils seraient vendeurs.

Danièle Fécourt demande si ces terrains ont déjà été exploités. Réponse affirmative de M. le maire.

Sylvie Boinnard-Berna demande si la mairie a déjà reçu des demandes de maraîchers, ou de familles pour des jardins partagés.

M. le Maire explique qu'il travaille avec la chambre d'agriculture et le comité consultatif sur l'idée de jardins partagés.

Vote : Unanimité

4.3 Mise en concordance L 442-11 du code de l'urbanisme Lotissement Bellevue / PLU

Ce lotissement situé chemin des pierres de moulin date de 1954, il comprend 24 lots. Les co-lotis voudraient supprimer certaines contraintes. En 2020, le lotissement n'a plus de raison d'être. Il est proposé de le mettre en concordance avec le PLU.

Une enquête publique sera lancée.

Vote : Unanimité

Info 3 : SCOT valant PCAET, de la CASA, Prescription élaboration

Le SCOT de mai 2008 est devenu caduc. Il sera prêt dans 2 ans.

M. le Maire rappelle que la commune sera vigilante aux confins de nos limites communales car un projet avait été lancé il y a quelques années et nous l'avions contré.

Les élus ont acté la prescription de l'élaboration du SCOT de la CASA.

&&&&&&&&&&

M. le maire expose "nous avons de bons débats, que parfois j'élève le ton car nous sommes sûrs d'agir dans l'intérêt général. Je précise aux 4 élus minoritaires qu'ils peuvent toujours se rapprocher des services, si nos services sont disponibles, cela évitera ce genre de joutes verbales. Nous n'avons rien à cacher, la maison est transparente."

&&&&&&&&&&

Le groupe "J'Aime Le Rouret" n'a pas répondu au commentaire du Maire.

A tous nos lecteurs, nous tenons à vous dire qu'il n'y a eu aucune joute verbale, que nous avons justement essayé de collaborer avec les services en demandant des explications au préalable pour le dossier de l'urbanisme (modification simplifiée du PLU), en demandant des réponses à nos questions alors qu'il était écrit que le dossier était exhaustif, de réunir la commission municipale d'urbanisme afin que tout soit clair.

En réponse, M. le Maire a dit que nous chipotions sur des sujets mineurs, qu'il fallait arrêter les demandes intempestives, qu'il fallait rencontrer les services. Mais, il dit aussi qu'il ne faut pas déranger les services... C'est incohérent.

Mais, pour nous, il ne s'agit pas de sujets mineurs, nous posons des questions et cela rentre bien dans le rôle d'un groupe d'opposition. Nous demandons des réponses et nous ne les avons pas. Il nous est difficile de rencontrer les services dans le laps de temps qui nous est imparti pour étudier les centaines de pages de dossiers à étudier, et aux horaires d'ouverture de la mairie.

Nous oeuvrons pour l'intérêt général.

5. Ressources humaines

5.1 Création d'un poste d'agent de police municipale et modification du tableau des effectifs

Il s'agit d'un recrutement suite au départ d'un policier municipal.

Vote : Unanimité

5.2 Création de deux postes d'adjoints techniques permanents et modification du tableau des effectifs

Il s'agit de la modification de statut de 2 agents en poste

Vote : Unanimité

5.3 Création d'un poste d'adjoint technique non permanent et modification du tableau des effectifs

Vote : Unanimité

5.4 Création de huit postes temporaires d'agents recenseurs, désignation d'un coordonnateur d'enquête et fixation des indemnités de rémunération

Alice Zéroual-Pomero a précisé qu'il s'agissait de la création de 9 postes plutôt que 8 car il y a 13 secteurs avec en moyenne 200 boîtes aux lettres.

Cette délibération votée à l'unanimité a été annulée le lendemain suite à des instructions émanant de l'INSEE qui informait que le recensement serait reporté en 2022.

Avant de clôturer la séance, Gérald Lombardo informe l'assemblée de la signature de l'achat du terrain de la crèche ce qui va permettre de déposer le permis de construire.

La séance est levée à 20 h 22.